

Enigme

Où peut bien se trouver la lettre du 4 janvier 1996, ornée de huit paraphes, dont celui de l'intéressé, qui confirmait « *les dispositions financières particulières conclues depuis septembre 1992 avec Bernard PABOT* » ?

On y apprend que le secrétariat national du SNETAA, dont certains membres sont toujours en activité, soit au SNETAA même, soit à la FSU, et les autres à la retraite, consentait d'appréciables avantages pécuniaires à Bernard PABOT.

Bien sûr, et cela n'a rien d'anormal, direz-vous, le SNETAA lui payait 9 000 francs par an de Modulopass SNCF pour le double aller-retour hebdomadaire Bourg-en-Bresse – Paris. Mais il s'engageait aussi à lui payer un loyer annuel de 31 200 francs, ou à le loger dans un appartement, propriété du syndicat, donc acquis avec l'argent des syndiqués, et sis dans le 18ème arrondissement de Paris... Il semble que ce soit la formule de l'appartement prêté par le SNETAA qui ait eu la préférence des deux parties, PABOT, d'une part, et le reste du secrétariat national, de l'autre. Ainsi logé gracieusement, le secrétaire général, bon prince, versait « *au SNETAA la somme de 300 francs par mois (indexée sur l'évolution des salaires) au titre de contribution des charges de l'immeuble* »...

« *Indépendamment (sic) des dispositions générales prises pour l'indemniser des frais engagés par les secrétaires nationaux* », ce qui sans doute fait référence aux voyages en tous genres auxquels s'astreint un secrétaire général qui se respecte, le SNETAA devait donc compenser la perte sèche de 43 000 francs par an que ce pauvre PABOT subissait « *en raison de l'exercice de son mandat syndical de permanent national* » en ne bénéficiant plus « *de son indemnité de conseiller en formation continue* » ... Ben voyons !

N'ayant que mépris pour les profs, PABOT avait trouvé plus conforme à ses goûts et à ses intérêts d'être patron d'un GRETA. Ce qui lui valait, en sus de son salaire de prof, une prime mensuelle tournant autour de 3 500 / 4 000 francs, salaire et prime payés par l'Etat, donc par les contribuables. Evidemment, cette prime était soumise à l'impôt.

Avec les petites combines de septembre 1992, confirmées le 4 janvier 1996, ce sont les adhérents du SNETAA, moutons dont on tondait la laine sans leur demander leur consentement, qui ont remplacé l'Etat dans le versement de sa prime à l'ancien patron de GRETA. En conséquence de quoi, **PABOT s'est fait jusqu'en 2005, une pelote de plus ou moins 500 000 francs, totalement défiscalisée** grâce à la complicité des signataires de 1992 et de 1996.

Qu'y a-t-il d'étonnant alors, quand **les complices de ces arrangements subreptices demandent à leur tour leur part de la laine des moutons** ?

Voilà comment naît, s'amplifie et se banalise un système corrompu et corrupteur, qui n'a rien à voir avec le militantisme syndical, qui est une souillure sur l'histoire des luttes ouvrières et une imposture à l'encontre de la République.

Françoise ROCHE